

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Band: 109 (1976)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Geht das auch mich an?

Der Bericht «Lehrerbildung von morgen» (LEMO) will zukunftsweisend sein. Er betrifft nicht nur die Grundausbildung des zukünftigen Kollegen, sondern auch den amtierenden Lehrer. Der Bericht steht zur Zeit in der Vernehmlassung. Stellungnahmen der Sektionen, von Lehrergruppen und Einzelnen können bis 31. Juli 1976 eingereicht werden. Bisher war das Echo bei der Lehrerschaft eher gering. Oder täuschen wir uns? Ist der Bericht zu umfangreich, zu komplex, zu unverständlich? oder wird sein Stellenwert in der Bildungslandschaft als zu gering erachtet?

In dieser und in den nächsten Nummern des «Berner Schulblatt» soll die Diskussion in den Kollegien und hoffentlich auch im Vereinsorgan ein wenig «angeheizt» werden. Die ersten Beiträge wurden von einer Arbeitsgruppe angeregt und von einzelnen ihrer Mitglieder verfasst – in der Hoffnung, dass auch andere ihre Fragen und Meinungen dem Redaktor senden!

Fähigkeitszeugnis – Berufseinführungsphase – Wählbarkeit

Die Thesen 11 und 13 des Berichts enthalten u. a. folgende Vorschläge:

Am Ende der Grundausbildung (sie soll 6 Jahre dauern) wird ein provisorisches Diplom – Fähigkeitszeugnis genannt – abgegeben für Unterricht am 1. bis 9. Schuljahr. Die folgenden 1 bis 2 Jahre gelten als sogenannte Berufseinführungsphase; in dieser Zeit wird die junge Lehrkraft von einem Berater betreut. Nun erst wird die definitive Wählbarkeit für das 1. bis 5. oder 6. Schuljahr erreicht. Für den Unterricht an der Oberstufe ist eine zusätzliche Ausbildung erforderlich.

Einige Fragen hierzu:

Bedeutet die Berufseinführungsphase

– Hilfe und Ermunterung? Milderung des «Praxischocks»? Verhinderung der Flucht in äusserliche «Betriebsrezepte»? Stärkung des Vertrauens in das theoretisch und praktisch in der Grundausbildung Erworbene?

oder (und)

– besteht die Gefahr der Anpassung an Berater, Inspektor, Behörden, Eltern, um ungefährdet die definitive Wählbarkeit zu erlangen? Zwang zu persönlichen punktuellen «Schau-Erfolgen»? Ausrichtung der Lehrer-Entscheidung auf die erwachsenen Beurteiler, statt auf die Kinder?

– was bedeutet das provisorische Diplom für die Verantwortlichkeit des Lehrers? für seine Stellung, z. B. in einem kleinen Ort?

Soll nach 7–8 Jahren Ausbildung (inkl. Einführungsphase) wirklich erst eine *stufenbeschränkte* Wahlfähigkeit erreicht werden?

Der Bericht wurde in der Endzeit des Lehrermangels geschrieben. Welche Folgen hat die Berufseinführungsphase und das davon abhängige Wählbarkeitszeugnis in Zeiten der Stellenlosigkeit?

Diese Vorschläge sind für unsere vielfältigen bernischen Schulverhältnisse gewiss von Bedeutung. Was meinen Sie dazu? – Wer äussert sich? beurteilt? stellt weitere Fragen?
Cb. N.

Bernischer Mittellehrerverein

Einladung zur Abgeordnetenversammlung

Mittwoch, 23. Juni 1976, 14.30 Uhr, Restaurant «Innere Enge», Bern

Traktanden

1. Begrüssung
2. Ehrung der im Vereinsjahr 1975/76 verstorbenen Kolleginnen und Kollegen
3. Protokoll der ausserordentlichen Abgeordnetenversammlung vom 10. September 1975
4. Jahresbericht des Kantonalvorstands
5. Jahresrechnung
6. Voranschlag und Festsetzung des Jahresbeitrags für das Vereinsjahr 1976/77
7. a) Wahlen in den Kantonalvorstand:
je 1 Vertreter(in) der Sektionen Jura, Mittelland und Ob- und Nid- u. Oberaargau für die demissionierenden Mitglieder Paul Müller, Hans Jürg Bohler und Urs Kurth
b) Wahl eines Vertreters des BMV in den Kantonalvorstand des BLV für den demissionierenden Hans Rudolf Marmet, Spiez
8. Amnestie für verspätet in den BMV eintrittswillige Lehrkräfte (siehe Amnestiebeschluss der Abgeordnetenversammlung BLV vom 10. Dezember 1975)

Inhalt – Sommaire

Geht das auch mich an?	225
Bernischer Mittellehrerverein	225
Lohnersatzkasse für bernische Mittellehrer	226
Die Schweiz und die Welt im Wandel	226
Sehr zu empfehlen	228
Fragwürdige Solidarität	228
Société pédagogique jurassienne	228
Comité cantonal de la SBMEM: Communications	233
Caisse de compensation du traitement des maîtres aux écoles moyennes	234
Section jurassienne de la SBMEM	235
Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes	235
Dans nos écoles normales	235
Mitteilungen des Sekretariates	236
Communications du Secrétariat	236

9. Strukturfragen
10. Tätigkeitsprogramm
11. Verschiedenes

Die Delegierten und die Sektionspräsidenten erhalten die Unterlagen bis spätestens 11. Juni 1976.

Für den KV BMV
Hans Grütter, Präsident
Urs Kurth, Sekretär

Lohnersatzkasse für bernische Mittellehrer

Einladung zur 78. Hauptversammlung

Samstag, 22. Mai 1976, 15.15 Uhr, im «Ratsstübli» des Restaurants «Bürgerhaus» in Bern, Neuengasse 20, 1. Stock

Traktanden

1. Protokoll der Hauptversammlung vom 24. Mai 1975
2. Jahresabrechnung
3. Jahresbericht
4. Ausschluss von Mitgliedern
5. Festsetzung der Jahresprämien 1976/77
6. Wahl eines Mitgliedes der Kontrollstelle
7. Verschiedenes und Umfrage

Mitgliederbestand, Jahresrechnung und Bilanz

Mitgliederbestand am 1. April 1975 1492
 Eintritte 156
 1648

Austritte 117
 Mitgliederbestand am 31. März 1976 1531

Gewinn- und Verlustrechnung	1975/76	1974/75
Einnahmen	Fr.	Fr.
Mitgliederbeiträge	59 364.90	5 582.65
Eintrittsgelder	5 215.—	2 100.—
Einkaufssummen	2 040.40	144.—
Nachzahlungen	685.80	57.—
Pool der Lohnersatzkassen	6 494.42	—.—
Zinsen	12 061.85	17 110.10
Verrechnungssteuer	10 069.05	—.—
Mehrausgaben	33 243.58	98 055.70
	129 175.—	123 049.45

Ausgaben	1975/76	1974/75
Lohnersatz/Stellvertretungen	110 776.15	96 529.40
Steuern	1 710.—	3 379.80
Verrechnungssteuer	3 681.55	5 243.70
Verwaltung	13 007.30	17 896.55
	129 175.—	123 049.45

Bilanz auf den 12. April 1976

Aktiven	Fr.	Passiven	Fr.
Kasse	9.55	Kapital	243 920.27
Postscheck	4 078.27		
Sparhefte	14 831.45		
Wertschriften	225 000.—		
Mobiliar	1.—		
	243 920.27		243 920.27
Vermögensbestand am 25. April 1975			277 163.85
Vermögensbestand am 12. April 1976			243 920.27
Abnahme			33 243.58

Jahresbericht

Unsere Kasse beklagt den Hinschied des Kollegen Dr. Hans Rudolf Sterchi, Vorsteher der Sekundarschule Monbijou, Bern. Wir werden dem Verstorbenen ein ehrendes Andenken bewahren.

Dieses Berichtsjahr war das erste volle Jahr als LEK. Es zeigte sich sogleich, dass die neue Zielsetzung einem Bedürfnis entsprach, denn bis jetzt haben sechs Kollegen Lohnersatz bezogen oder beziehen noch welchen. Total sind ihnen über Fr. 110 000.— entrichtet worden, also beinahe das Doppelte der Mitgliederbeiträge. Mit Sicherheit sind weitere Gesuche zu erwarten.

Wegen dieser relativ hohen Zahl von Lohnersatzberechtigten hat bis jetzt unsere Kasse als einzige eine Auszahlung vom «Pool», der gegenseitigen Rückversicherung der sechs bernischen LEK, erhalten: rund 6500 Franken. Wir können noch mit weiteren Guthaben rechnen.

Da zuerst unklar war, ob der Staat die IV-Rente im zweiten Krankheitsjahr anrechne oder sie neben dem auf 60% reduzierten Lohn dem Patienten überlasse, entstanden bei der Berechnung des Lohnersatzes Schwierigkeiten. Entgegen unserer Annahme wird der Staat die IV-Rente nicht beanspruchen, was natürlich unsere Kasse spürbar entlasten wird. Trotz eines Defizits von über 33 000 Franken wird deshalb eine Erhöhung der Jahresprämie wahrscheinlich nicht nötig sein.

Die LEK erforderte eine neue Mitgliederkartei, weil der Kassier zusätzliche Angaben braucht. Etwa 15 Kollegen haben immer noch nicht auf seine Erhebung geantwortet. Wir bitten die Betreffenden, dies in ihrem eigenen Interesse so rasch wie möglich nachzuholen.

Neugewählte Lehrkräfte werden ersucht, sich an den Kassier zu wenden: Max Graber, Sekundarlehrer, Erlachstrasse 4, 3270 Aarberg. *Präsidentin*: Edith Nussbaum, Sekundarlehrerin, Sternenstrasse 9, 4705 Wangen a. A.

Der Vorstand

Die Schweiz und die Welt im Wandel

Zur entsprechenden Ausstellung in der Schulwarte Bern
 28. April bis 20. Mai 1976, Montag bis Freitag 10 bis 12
 und 14 bis 18 Uhr

Seit Frühjahr 1975 kann im Lehrmittelverlag Bern eine Arbeitshilfe für den Geographieunterricht (Lehrplan für das 9. Schuljahr der Primarschule) zum Thema «Die Schweiz und die Welt im Wandel» bezogen werden. Teile dieser Arbeit können auch im Pensum der Sekundarschule verwendet werden.

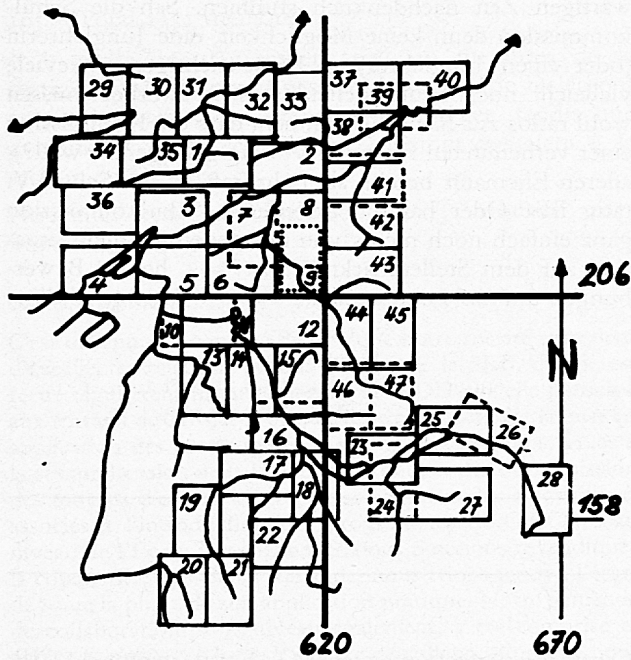
In der Schulwarte in Bern ist nun eine Ausstellung eröffnet worden, welche die bearbeiteten Themenkreise erläutert und mit entsprechenden Beispielen aus der Unterrichtspraxis illustriert. Grossformatige Luftbilder illustrieren den Wandel der Landschaft am nördlichen Stadtrand von Bern. Zum Thema Landwirtschaft werden Beispiele von Gruppenarbeiten und Exkursionsauswertungen von Schulen aus landwirtschaftlichen und gemischtwirtschaftlichen Gebieten gezeigt. Unterrichtsprotokolle und Exkursionsauswertungen dokumentieren das Thema Industrie. Im Bereich der Dienstleistungen sind exemplarisch der Vorortverkehr, die Versorgung mit Tagesgütern und der Tourismus ausschnittsweise dargestellt. Die Zusammenhänge zwischen

Bevölkerung und Siedlung werden an Beispielen aus dem Fraubrunnenamt und den Städten Thun und Bern gezeigt. Abschliessend finden sich Beispiele der Ortsplanung (Blankenburg und Bremgarten) und Beiträge zur Regionalplanung (Thun).

Der zweite Teil der Ausstellung zeigt Literatur und Hilfsmittel zum Geographieunterricht.

In der Ausstellung besteht ferner die Gelegenheit, verschiedene Kartenausschnitte der Erstdrucke der Dufourkarte (vergrössert in den Massstab 1 : 50 000, Format A 4), weitere Spezialkarten, sowie Luftbilder (Format A 4) und Stereobildpaare zu bestellen. Die angeführten Materialien ermöglichen im Vergleich mit modernen Landeskarten nicht nur innerhalb des Pensums des 9. Schuljahres den Wandel im Landschaftsbild an verschiedenen Orten zu verfolgen, sondern sie eignen sich auch zur Verwendung in den heimatkundlichen Stoffen des 5. und 6. Schuljahres der Volksschule.

Übersichtsskizze der lieferbaren Vergrösserungen der Dufourkarte



Kosten: Einzelblatt 25 Rp. + Versandkosten. Ab 20 Blatt reduzierter Preis zu 20 Rp.

Bezug: mit untenstehendem Bestellschein beim Geographischen Institut der Universität Bern.

Landeskarten können von Schulen auf entsprechendes Gesuch hin bei der Landestopographie (Seftigenstrasse 264, 3084 Wabern) mit Rabatt bezogen werden.

Liste der verfügbaren Luftbilder

- 1 Erde
- 2 Alpen
- 3 Deckblatt Nebel (Pause)
- 4 Nebel im Mittelland
- 5 Jura
- 6 Mt. Vully/Murtensee
- 7 Moutier
- 8 Rötifluh
- 9 Zetzwil
- 10 Nyffenegg-Huttwil
- 11 Moosseedorf 1962
- 12 Moosseedorf 1972

- 13 Bern-Bümpliz
- 14 Bern-Altstadt
- 15 Guttannen
- 16 Grindelwald
- 17 Thun
- 18 Kanderdelta
- 19 Biel
- 20 Autobahnkreuz N1-N2 1964
- 21 Autobahnkreuz N1-N2 1975

Preis pro Bild 50 Rp.

Liste der verfügbaren Stereo-Bildpaare

(Postkartenformat, verwendbar mit Kleinstereoskop)

- 1 Mt. Vully
- 2 Staffelbach
- 3 Moutier
- 4 Rötifluh
- 5 Hornbach - Wasen
- 6 Trub
- 7 Oberstocken
- 8 Sense-Schwarzwasser
- 9 Steingletscher
- 10 Einmündung Kander in den Thunersee
- 11 Fiesch - Ernen
- 12 Montana-Crans
- 13 Chiasso
- 14 Paracutin

Preis pro Bild Fr. 2.-

Bestellschein

An das Geographische Institut der Universität Bern, Abt. für prop. Geographie und Methodik, Hallerstrasse 12, 3012 Bern.

Name _____

Strasse _____

PLZ Ort _____

Ich bestelle:

- 1. Vergrösserungen der Dufourkarte im Massstab 1 : 50 000

_____ Stück Nr.

_____ Stück Nr.

- 2. Luftbilder

_____ Stück Nr.

_____ Stück Nr.

- 3. Stereo-Bildpaare

_____ Stück Nr.

_____ Stück Nr.

Datum _____

Unterschrift _____

Sehr zu empfehlen

Die Ausstellung *Der Mensch von der Zeugung bis zum Tod* in der Berner Schulwarte dauert noch bis 4. Juni. Wer in seiner Schule, von den obern Primarklassen an, Jugendliche weiss, die für ein sauberes und exaktes Wissen über das Sexualleben dankbar wären (und wo gäbe es diese vom Pubertätsalter an nicht?), sollte nicht verfehlen, entweder die Eltern auf die Ausstellung aufmerksam zu machen oder selbst mit den Schülern (Knaben und Mädchen getrennt) hinzugehen. Für letzteren Fall empfiehlt es sich, die Ausstellung vorher allein zu besuchen, am besten unter Führung des Ausstellers, Herrn Paul Muggler (jeden Dienstag und Donnerstag um 20 Uhr, gratis für Lehrer). Die Ausstellung steht unter dem Patronat des Bernischen Lehrervereins und der Schulwarte.

H. A.

Inhalt der Ausstellung: Kurzer Überblick über die erdgeschichtliche Entwicklung des Menschen – Zeugung des menschlichen Lebens – Embryonalwachstum, erstmals gezeigt anhand von Originalpräparaten – Geburt – die wichtigsten physiologischen Lebensabschnitte: Kindheit, Pubertät, Reife und Alter. – Film: «Zeugung – Embryonalwachstum – Geburt des Menschen.»

Geschlossene Schulklassen können bei rechtzeitiger Reservation (Telefon 031 43 16 15 oder 43 33 56) die Ausstellung täglich, ausgenommen am Montag, von 8–9 Uhr und 9–10 Uhr allein benutzen.

Öffnungszeiten: Montag bis Freitag 10–12 Uhr/14–17 Uhr/20–21.30 Uhr; Samstag 10–12 Uhr und 14–17 Uhr.

Eintrittspreise: Erwachsene Fr. 3.50, Schüler und Gruppen ab 6 Personen Fr. 1.50.

Fragwürdige Solidarität

in Zeiten des Lehrerüberflusses

Wiederholt wurde in der «Schweizerischen Lehrerzeitung» – gerade im Hinblick auf das nunmehr angebrochene neue Schuljahr 1976/77 – zu vermehrter Solidarität in den Lehrerkollegien aufgerufen, um den aus den Seminarien austretenden neuen Kollegen die Stellensuche (mindestens in bescheidenem Masse) zu erleichtern.

Bereits wird da und dort von ersten, erfreulichen Erfolgen berichtet, noch aber scheint der Aufruf auf taube Ohren zu stossen, wie eine Meldung im «Bund» vom 22. April 1976 aus der Region Bern belegt:

47 bewarben sich um die Lehrerstelle

xxx. Die Primarschulkommission V. legte dem Gemeinderat für die wegziehende Fräulein U., Lehrerin im Dorf, aus 47 Bewerbungen einen Zweivorschlag vor. Gewählt wurde Frau A. L.-G., Lehrerin in der O., deren Ehemann bereits als Lehrkraft an der Schule V. tätig ist.

Die Nachricht einer solchen Wahl muss in der gegenwärtigen Zeit nachdenklich stimmen. Sah die Schulkommission denn keine Möglichkeit, eine Junglehrerin (oder einen Junglehrer) zu berücksichtigen? Wieviele vielleicht noch heute stellenlose Mitbewerber müssen wohl ratlos zur Kenntnis nehmen, dass die Kommission einer verheirateten Frau den Vorzug gab (gerade weil?), «deren Ehemann bereits als Lehrkraft an der Schule V. tätig ist». Oder hat die betreffende Schulkommission ganz einfach noch nichts von der gegenwärtigen Situation auf dem Stellenmarkt gehört? ... bei 47 Bewerbungen um *eine* Lehrerstelle! *b. wenger, bolligen*

L'Ecole bernoise

Société pédagogique jurassienne

Comité général

Assemblée du 31 mars 1976, à 14 heures, au Buffet de la Gare, à Delémont

Présidence: Pierre Ielmi, président SPJ.

Présents: M^{me} Fr. Doriot, M^{lle} Y. Liechti, MM. Ch. Ammann, S. Amstutz, L. Froidevaux, M. Huot, M. Girod, P. Sanglard, membres du CC/SPJ; M^{lle} H. Wuest, membre du CC/SPR; M^{lles} A. Boillat, N. Kroepfli, R. Beuchat, M. Barraud, P. Chausse, Cl. Frey, V. Bréchet, G. Chiquet, G. Cramatte, délégués SPJ/SPR; A. Hof, A. Schwab, M^{lle} M. Theurillat, délégués à la Commission du perfectionnement; M^{me} V. Némitz, présidente de la CRJ-SPJ; Fr. Theurillat, G. Wisard, présidents des sections de Delémont et de Courtelary; L. Bachmann, vice-président de l'Assemblée des délégués de la SEB; Ed. Bourquard, membre du CC/SEB; S. Michel et P. Meury, vérificateurs des comptes; H. Reber, ancien président SPJ; A. Babey, correspondant à l'«Educateur»; P. Simon, secrétaire SPJ; W. Jeanneret, directeur du

Centre de perfectionnement; G. Varin, gérant du CIP; M. Villard, inspecteur des écoles secondaires, M.-A. Berberat, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy, G. Piquerez, représentant l'Ecole normale d'institutrices de Delémont; R. Gurtner, président de la SBMEM-Jura; P. Müller, membre du CC/SBMEM; J.-J. Maspéro, président de la SPR; M^{lle} M. Buchwalder, représentant l'Association des maîtresses d'ouvrages; J. Perrenoud, président de l'Association des vétérans; Ed. Guéniat, ancien directeur de l'Ecole normale de Porrentruy.

Excusés: M. S. Kohler, directeur de l'Instruction publique; MM. D. Gigon, chef de service, DIP; J. Sommer, chef de service, DIP; H. Girod, inspecteur de gymnastique; M. Péquignot, inspecteur scolaire; M. Pétermann, inspecteur scolaire; L. Perret, recteur du Gymnase français de Bienne; A. Widmer, recteur de l'Ecole cantonale; M^{me} G. Sauvain, inspectrice; Cl. Merazzi, directeur de l'Ecole normale de Bienne; J.-A. Tschoumy, directeur de l'Ecole normale de Delémont; H. Perren, président du CC/SEB; M. Rychner, secrétaire central de la SEB; M^{me} E. Metthez, présidente de l'Association des maîtresses d'ouvrages; M^{me} L. Braun, présidente de l'Associa-

tion des jardinières d'enfants du Jura; Fr. Beucler, président de la section SEB des Franches-Montagnes; Fr. Lécho, président de la section SEB de Bienne-La Neuveville; M. Gury, délégué SPJ/SPR.

Le président Ielmi ouvre la séance en saluant cordialement tous les participants et en les remerciant de s'être déplacés malgré le temps printanier. Il salue tout particulièrement M. J.-J. Maspéro, président du CC/SPR.

1. Procès-verbal

Il a paru dans l'«Ecole bernoise» N° 19 du 16 mai 1975 et a fait l'objet d'un tirage à part. L'assemblée l'accepte sans observation.

2. Rapports d'activité

2.1 Etat numérique des sections

Bienne-La Neuveville 279; Courtelary 192; Delémont 249; Franches-Montagnes 74; Moutier 242*; Porrentruy 195 – Total 1231 membres.

* A partir du 1^{er} janvier 1976, 30 membres de la section de Moutier sont passés à la section de Delémont et 7 à la section des Franches-Montagnes, tandis que 2 membres de la section de Delémont passaient à la section de Moutier.

Nouvelle situation: Delémont 277; Moutier 207; Franches-Montagnes 81.

2.2 Rapport d'activité du Comité central

C'est devenu une banalité de dire que notre société entretient d'excellentes relations avec la SPR, avec la SEB, qu'elle est reçue régulièrement en audience par la DIP, qu'elle participe aux travaux de CIRCE II et qu'elle se préoccupe de la mise en application des programmes romands. A ce propos, grâce à la compréhension de la DIP et du président de la Commission des moyens d'enseignement, nous sommes, dès aujourd'hui, associés à l'introduction des programmes de CIRCE I au niveau de l'Ecole jurassienne. Si nous pouvions revendiquer la copaternité de l'Ecole romande, nous étions tenus à l'écart de toute la phase de son application pratique. Notre demande de collaboration, à ce niveau également, a été comprise et agréée et c'est avec le désir sincère de collaboration que nous prendrons part, en tant qu'association, aux réflexions de la CME.

Nous trouvons un autre sujet de satisfaction à évoquer l'excellent travail de la Commission Croix-Rouge Jeunesse de la SPJ. Si d'aucuns, ici même au CG, étaient sceptiques en votant du bout des doigts la création de cette commission, force nous est de constater, aujourd'hui, qu'elle a un rayonnement et une activité étonnants. Nous le devons au dynamisme, à l'esprit d'équipe de ses membres. Bravo et merci!

«Enthousiasme, dynamisme, esprit de collaboration», telle pourrait être la devise de la nouvelle équipe qui a pris la direction du CIP. Notre collègue G. Cramatte a demandé à être déchargé de la lourde tâche que représente l'animation du CIP. Pendant des années, il en a été tout à la fois le cerveau et le moteur, après en avoir été un des fondateurs. Dans une activité de ce genre, si on peut dresser un bilan financier et un inventaire des fichiers, croquis, dias et autres dossiers créés et vendus, on n'arrivera jamais à chiffrer le travail de réflexion, de prospection et de réalisation. En un mot: il est impossible d'évaluer la responsabilité.

C'est cette responsabilité que G. Cramatte a passée à l'équipe «Ecole et la Vie» d'Ajoie, animée par G. Varrin. Au premier des Georges va notre reconnaissance, au second notre merci et nos encouragements.

Au cours des 13 séances qu'il a tenues en 1975, votre CC a eu de très nombreuses affaires à traiter (plus de cent). Parmi les problèmes importants qui nous ont occupés et préoccupés, je n'en citerai que deux: l'avenir de la SPJ et la pléthore.

Suite aux décisions prises par le CG de l'année dernière, nous avons envoyé aux synodes le rapport concernant l'avenir de la SPJ. A ce jour, nous constatons que les préavis du CG ont été suivis par tous, à savoir:

- le statu quo jusqu'à la mise en place du gouvernement jurassien;
- à partir de ce moment-là, la séparation de la SPJ en deux associations et l'instauration de relations bipartites.

Par ailleurs, je constate avec satisfaction que tant au Sud qu'au Nord, on n'a pas attendu les événements pour prendre les dispositions propres à assurer l'avenir.

Les enseignants du Nord s'acheminent vers la création d'un syndicat unique. Une commission ad hoc travaille présentement à l'élaboration des statuts de ce futur syndicat. Leurs collègues du Sud vont probablement former une association régionale au sein de la SEB. A noter que si les statuts du syndicat bernois permettent une telle réalisation, c'est que le CC/SPJ, prévoyant les événements, avait demandé d'y inscrire cette possibilité il y a trois ans déjà.

Nous avons passé beaucoup de temps à mettre au point le projet d'article transitoire des statuts de la SEB permettant aux enseignants du futur canton du Jura de se séparer de la SEB. Grâce à la bonne volonté, au sens de la mesure, à l'effort de compréhension mutuelle de chacun, nous sommes très vite tombés d'accord sur les principes. La transcription de ces accords a, en revanche, demandé pas mal de réflexion. Décidément, les enseignants sont plus à l'aise dans la pédagogie que dans le juridisme. Heureusement pour l'école!

Qui aurait dit, il y a cinq ans, en pleine pénurie, que nous nous fabriquerions une catastrophique pléthore? Qui aurait dit que, parallèlement, se fabriquaient les conditions de la récession économique? Qui aurait pu imaginer que les chemins de ces deux phénomènes étaient convergents et leurs vitesses synchronisées?

Aujourd'hui, nous nous trouvons au point de convergence. Alors que nous devrions pouvoir combattre la pléthore en augmentant les postes de travail, nous devons lutter pour ne pas les voir diminuer. Il y a jusqu'à notre soi-disant inaltérable sécurité de l'emploi qui est parfois menacée. Le départ des enfants étrangers, la diminution de la natalité, comme les restrictions financières, nous empêchent d'appliquer les seules vraies mesures capables de diminuer la pléthore.

Le CC/SPJ a souvent et longuement évoqué ce problème. Il a cherché et proposé à la DIP et à la SEB des solutions. Mais il est bien conscient que toutes les mesures prises, ou à prendre, ne sont que des palliatifs. Existe-t-il un remède spécifique? Nous en doutons. Le mal est fait. Il reste à en atténuer les effets.

Nous vous rappelons, pour mémoire, quelques-unes des mesures que nous avons proposées, pas toujours avec succès d'ailleurs:

- Création d'un véritable centre de remplacement;
- encouragement de l'enseignement en duo;
- abaissement de l'âge de la retraite;
- maintien des postes de travail au niveau actuel;
- encouragement du dédoublement des classes trop chargées;
- appui aux maîtres d'application;
- appui à des enseignants âgés ou malades;
- appui aux maîtres de classes uniques chargées de cours de recyclage ou de formation continue, groupés sur une semaine et mise à disposition des remplaçants nécessaires;
- activation de l'introduction de la prolongation de la formation des enseignants primaires.

Comme la SEB et la DIP, nous avons lancé un appel à nos collègues pour qu'ils revoient la nécessité des heures supplémentaires et celle d'un éventuel double salaire. Nous avons

fait appel à la solidarité et à la conscience des gens, pour une meilleure répartition du travail. Nous devons éviter les interventions étatiques, car elles ne peuvent pas tenir compte des situations individuelles et conduisent forcément à des injustices. Espérons que notre appel sera entendu.

Une fois n'est pas coutume, en prolongement de ce rapport, nous vous remettons la liste des mesures qu'entend prendre la DIP pour lutter contre la pléthore et chacun aura l'occasion de s'exprimer à ce sujet.

Pour terminer, je vous ferai une confidence: mes collègues du CC m'étonnent. Depuis trois ans, je les malmène dans des séances marathon d'une durée moyenne de quatre heures, je les bombarde de rapports, je les charge des tâches les plus diverses pas toujours agréables; ils étudient des dossiers rébarbatifs, et à chaque séance... ils reviennent!

Merci, mes amis du CC, pour votre inlassable assiduité et pour votre souriante collaboration.

Merci aussi à Paul Simon, notre secrétaire qui ne compte ni son temps ni sa peine, même le dimanche, quand j'ai besoin d'un renseignement ou d'un conseil.

Merci enfin à tous ceux qui participent à la vie de la SPJ, travaillant dans l'ombre pour que leur société soit présente partout et vive pour une école meilleure, à la dimension de l'homme de demain.

Le rapport du CC est accepté sans discussion.

2.3 Mesures contre le chômage des enseignants

P. Ielmi présente ensuite le document de travail que la DIP soumet pour consultation à la SEB. Ce document énumère les différentes mesures que l'Etat prendra pour procurer du travail aux enseignants sans place.

L'assemblée évoque tout d'abord le problème de la fermeture de classes et le président s'étonne que l'Etat puisse accorder aux communes qui prennent une telle mesure une prime de 5000 francs. L'inspecteur Villard précise que la prime est effectivement accordée lorsqu'il s'agit de fermetures de classes lors de regroupements scolaires.

Pour P. Ielmi, la tenue d'une classe d'école primaire par deux enseignants ne devrait pas être permise que d'une façon restrictive. A propos du réexamen par l'Etat des conditions d'admission dans les universités, M. Berberat intervient pour signaler qu'actuellement l'accès à ces établissements supérieurs est pour ainsi dire interdit aux diplômés d'école normale.

Un long débat s'instaure ensuite sur le problème de la réduction supplémentaire des admissions aux écoles normales. Pour M. G. Cramatte il s'agit de rendre plus difficile l'accès aux écoles normales aux porteurs du certificat de maturité; cette position est combattue par l'inspecteur Villard. De toute façon, des mesures plus sévères sont actuellement prises dans les écoles normales pour que tous les élèves suivent la filière normale des études.

Le problème de l'éligibilité définitive des institutrices mariées ayant la charge d'enfants en âge de scolarité provoque également des prises de position tranchées au sein de l'assemblée. Des arguments souvent contradictoires sont évoqués, tel le droit au travail pour chacun, homme ou femme, droit qui est contrebalancé par le droit à la formation des jeunes gens. M. G. Cramatte évoque alors le malaise qui règne actuellement chez les élèves des classes terminales des écoles normales. M. Villard rappelle aussi que le chômage des enseignants n'est qu'un aspect du chômage existant dans le monde du travail. Pour P. Ielmi, il s'agit bien entendu de défendre notre profession mais pas sur le dos des autres.

A. Schwab souligne que d'autres professions ne donnent pas droit à l'emploi tandis que Ch. Ammann signale que l'action de la SPJ en faveur des jeunes enseignants sans place est une action désintéressée. Ch. Ammann estime encore que les écoles normales sont uniquement des écoles professionnelles; il existe assez d'autres écoles de formation générale et il n'est donc pas indiqué de modifier ce caractère fondamental de l'école normale sous prétexte de dispenser une formation à un nombre élevé de jeunes gens. Pour M. A. Berberat, la comparaison avec d'autres professions n'est pas valable étant donné que les débouchés et surtout le champ d'activité ne sont pas les mêmes. En effet, le certificat fédéral de capacité donne le droit d'exercer sa profession sur l'ensemble du territoire de la Suisse. Pour un jeune normalien, la situation est bien différente puisqu'il ne peut pratiquer sa profession que dans le Jura et à Bienne.

Le président met fin à la discussion sur ce point. Les idées émises prouvent combien le problème est complexe et combien il sera extrêmement difficile de trouver des solutions qui donnent satisfaction aux uns et aux autres.

2.4 Rapport d'activité de la Commission CRJ-SPJ

A l'instar des autres sociétés pédagogiques romandes, la SPJ a créé une commission CRJ.

La nouvelle commission comprend: M^{me} Violaine Némitz, institutrice à Bévillard, M^{lle} Françoise Widmer, institutrice à Corgémond, M. Bernard Chapuis, instituteur à Porrentruy, tous trois représentant la SPJ; M^{lle} Madeleine Buchwalder, maîtresse d'ouvrages à Montenol, représentant les Samaritains, ainsi que M^{me} Agnès Frauenfelder, de Delémont, représentant la Croix-Rouge.

La commission tint sa première séance à Moutier, le 28 novembre 1974, en présence de M. Paul Sanglard, qui ouvrit cette séance inaugurale et salua les membres présents au nom du CC/SPJ, de MM. James Christie, ancien collègue et secrétaire romand permanent de la CRJ, et Paul Simon, secrétaire SPJ. Ajoutons que MM. Christie et Simon sont membres d'office de la commission et qu'ils font la liaison, le premier avec le Secrétariat romand CRJ, le second avec le CC/SPJ. Après s'être constituée, la Commission CRJ élabore, à la demande du CC/SPJ

- un règlement de fonctionnement;
- un règlement d'utilisation du Fonds Mimosa.

Ces deux textes ont été dûment sanctionnés par le CC/SPJ. Il fallut ensuite convaincre les vendeurs bénévoles de mimosa de la pertinence d'un fonds commun jurassien et leur préciser les cas où son intervention est judicieuse, à savoir:

1. Aide aux colonies de vacances locales.
2. Envoi d'enfants en colonie régionale.
3. Envoi d'enfants à la mer ou à la montagne (...)
4. Contribution complémentaire aux frais dentaires scolaires à la charge des parents.
5. Achat de matériel spécial pour enfants handicapés.
6. Achat de pharmacies scolaires et de produits de remplacement.
7. Encouragement d'échanges dans le cadre de la compréhension internationale.
8. Toute proposition conforme aux trois objectifs de la CRJ: hygiène et santé, entraide, compréhension et amitié internationale. (Directives du 23.6.75)

Depuis sa création, la Commission CRJ s'est réunie huit fois. Elle a examiné les demandes de secours qui lui sont parvenues et y a répondu favorablement dans la plupart des cas.

Elle a fait un effort particulier pour que la vente de mimosa connaisse le plus grand succès. Elle a sensibilisé l'opinion par voie de presse. Elle a recruté de nouveaux vendeurs, si bien qu'actuellement, la carte de la vente recouvre pratiquement tout le Jura.

La CRJ était présente au *Comptoir delémontain* du 9 au 19 octobre 1975. Elle y avait planté sa tente, dressé son stand, et montrait fièrement aux visiteurs son car de l'amitié. Des films étaient projetés en permanence, et des samaritains faisaient des démonstrations de premiers secours. De grands panneaux, conçus par notre commission, exposaient au public les idéaux de la CRJ et l'ampleur de la vente de mimosa dans le Jura. La presse régionale a largement rendu compte de cette manifestation.

Signalons la parution de la plaquette de poèmes *Sous le Signe de ma Joie*, due à la plume de B. Chapuis, et illustrée par notre collègue Chantal Grandjean. La vente en est pratiquement terminée. Le bénéfice intégral sera versé à l'œuvre du car de l'amitié par l'intermédiaire de M. James Christie. Un bilan provisoire permet d'espérer un résultat positif de l'ordre de 3000 francs.

Enseignement des premiers secours à l'école primaire. Le groupe de travail ad hoc composé de M. Maurice Barraud, instituteur à Renan; M. le Dr Wainsenken, médecin à Renan; M. Bernard Chapuis, instituteur à Porrentruy et représentant la CRJ, a remis son rapport à MM. Ielmi et Simon, respectivement président et secrétaire SPJ. Ce texte devra faire l'objet d'une discussion ultérieure entre responsables SPJ, responsables CRJ et les auteurs.

Nous pensons que, tôt ou tard, il faut arriver à une conception romande de cet enseignement. L'expérience vaudoise, en ce domaine, paraît concluante, et nous pourrions nous en inspirer.

Perspectives d'avenir. La gestion du fonds mimosa, on l'a vu, n'est pas la seule activité de la Commission CRJ-SPJ. Elle envisage notamment:

- l'organisation d'un cours de jeunes sauveteurs;
- l'élaboration de fiches pédagogiques en relation avec les idéaux CRJ;
- l'organisation d'actions «Don du sang»...

En ce qui concerne les cours de sauvetage nautique, des contacts ont été pris avec MM. Joliat et Simonin, maîtres de sport. De tels cours pourraient avoir lieu en 1976 déjà dans les villes jurassiennes qui disposent de piscines.

Soulignons la nécessité de coordonner les travaux des différentes commissions CRJ cantonales, de favoriser entre elles les relations amicales et les échanges d'expériences.

Enfin, pour réaliser ses projets, la Commission CRJ-SPJ devrait être plus nombreuse. Une demande a été faite au CC/SPJ en vue de porter à six ou sept le nombre de ses membres. Elle souhaite conserver son unité après la partition effective du Jura.

M^{me} V. Némitz souligne enfin que la commission a pris sa tâche à cœur et elle précise à l'intention de tous les collègues les possibilités qu'offre le Fonds Mimosa. Le président P. Ielmi prie M^{me} Némitz de transmettre à ses collègues les remerciements sincères du Comité général.

2.5 Comptes du Fonds Mimosa

Etablis par M^{me} Frauenfelder, ils ont été soumis aux vérificateurs, conformément aux points 7-10 du règlement. Nous en extrayons les données suivantes:

	Fr.	Fr.
Solde mimosa Jura 1974	7 386.—	
Part mimosa Jura 1975	31 090.30	
Aides, subventions		21 249.20
	38 476.30	21 249.20
	21 249.20	
Solde actif à ce jour	17 227.10	

P. Meury donne connaissance du rapport de vérification puis l'assemblée accepte ces comptes avec remerciements à la caissière, M^{me} Frauenfelder.

2.6 Informations relatives à l'activité du CC/SPR

J.-J. Maspéro, président du Comité central de la SPR, apporte alors le salut du CC aux membres de la SPJ. Le président romand évoque le récent sondage d'opinion effectué l'automne dernier auprès des membres de la SPR. Ce sondage a révélé un besoin d'ordre syndical évident. Pour J.-J. Maspéro, il s'agit de rester unis entre collègues romands, il s'agit de tolérer les diverses aspirations des uns et des autres. La SPR est prête à s'adapter à toute solution qui tienne compte de ces aspirations. Pourtant l'unité des enseignants romands est le seul gage d'efficacité de la SPR. J.-J. Maspéro conclut en remerciant tout spécialement le président Ielmi de son travail au sein de l'équipe dirigeante de la SPR.

3. Centre d'information pédagogique (CIP)

Il appartient ensuite au nouveau gérant du CIP, G. Varin de Porrentruy, de lire et de commenter le rapport d'activité de 1975:

Administration

La gérance du Centre d'information (CIP) a été reprise par le groupe GEVA (Groupe «Ecole et la Vie» Ajoie, pédagogie Freinet) en 1975 sous la responsabilité de M. Georges Varrin, instituteur à Porrentruy. Ce groupe de travail, constitué en 1968, à la suite de deux stages de pédagogie Freinet (Les Emibois: 1967, Boncourt: 1968), est animé par M. Alain Crevoisier, instituteur à Porrentruy.

Depuis deux ans, les réunions de travail du groupe GEVA ont lieu tous les quinze jours, à l'Ecole normale de Porrentruy.

Les activités principales du groupe GEVA sont inspirées des techniques et de l'esprit Freinet:

- Création de matériel (fiches de français, de calcul, de géographie, plans-guides, etc.);
- échange de procédés pédagogiques et d'expériences;
- discussions, critiques du travail scolaire dans les classes des membres du groupe;
- mise en commun des difficultés rencontrées dans l'activité professionnelle;
- mise sur pied, par l'intermédiaire des organismes officiels, de cours divers (pédagogie institutionnelle, créativité, gymnastique, psychologie, etc.).

Le groupe GEVA s'autofinance et, jusqu'à ce jour, n'a diffusé son matériel que parmi ses membres...

Reprise du CIP par le groupe GEVA

Le groupe GEVA a accepté de reprendre l'administration du CIP parce que:

- il constitue un groupe de collègues rompu au travail en équipe;
- les activités du CIP s'inscrivent dans celles du GEVA pour lequel elles représentent une motivation nouvelle.

En reprenant la responsabilité du CIP, le groupe GEVA dispose:

- de locaux adéquats à l'EN pour ses séances de travail;
- d'un appui financier permettant la réalisation d'un matériel plus important et plus diversifié;
- d'une meilleure audience auprès des organismes officiels et des collègues.

Travail réalisé en 1975

(Nombre de réunions: une par semaine, environ)

1. Inventaire du matériel.
2. Mise sous caches des clichés de géographie (2000 diapos environ).

3. Publication, dans l'«Educatrice» N° 2/76, d'un appel aux enseignants sollicitant propositions et suggestions de la part des collègues. Résultat: une réponse.

4. Vieux airs, vieilles chansons: actuellement, le groupe travaille à la réalisation d'un dossier au service de l'enseignement du chant et qui comprendra une cassette; les fiches de l'élève avec textes, partition, commentaires; la fiche d'utilisation pédagogique. La maquette de ce dossier est pratiquement achevée. Objectifs: a) promouvoir le folklore jurassien; b) faciliter le travail du maître.

Activités prévues à court terme

1. Mise au net de la maquette «Vieux airs, vieilles chansons». Sa diffusion, à titre expérimental, dans un certain nombre de classes.
2. Selon le résultat de l'expérience, réalisation de nouvelles cassettes consacrées au folklore jurassien.
3. Edition et diffusion de la série de diapositives «Vallée de Delémont» qui complétera la collection de diapositives consacrées au Jura.
4. Diapositives de sciences naturelles (notamment herbier photographique).
5. Dossier d'histoire jurassienne.
6. Dossier «Excursions scolaires».
7. Les techniques d'expression dans les activités créatrices.
8. Création d'une bibliothèque enfantine au service de la lecture suivie.

Remarque importante: la liste ci-dessous n'est pas exhaustive. La réalisation des projets ne se fera pas nécessairement dans l'ordre cité. On tiendra compte, pour l'établissement des priorités, des vœux exprimés par les collègues et des besoins manifestés.

Quant aux perspectives à long terme, elles ont déjà été exprimées dans un rapport fouillé, rédigé à la demande même de la SPJ, par les groupes locaux «Ecole et la Vie» et remis aux responsables en 1971. Un tiré à part a été publié par l'«Ecole bernoise» et distribué à tous les enseignants jurassiens.

Nous ne résistons pas au plaisir d'en citer un extrait:

«Il nous faut: a) un grenier pour éducateurs, avec des connaissances qui trient, qui présentent un choix de matériel, d'appareils, de documentation; b) des expositions dont on peut librement s'approcher quand on en a envie, quand les crédits sont là ou que sa commission d'école est prête à nous accompagner.

«Ceux qui sont trop éloignés ou restent statiques pourraient avoir recours à un service mobile sous forme de bibliobus (les principes de Migros au service de l'enfance). Ainsi, devant sa porte, des outils à choix, des prêts, des démonstrations.

«Comment? la pédagogie vit, évolue. C'est un art où l'on cherche, où l'on crée, plaqué au présent, au pays, mais attentif aussi à ce qui se fait sur le plan mondial.

«Il faut: un foyer de recherche, une forme de laboratoire pédagogique. Qui dit recherche dit découverte, d'où rayonnement nécessaire par l'information sous forme de publications, de rencontres, de cours qui prennent et reflètent la température.»

Nous renonçons à entrer dans les détails, ils vous sont donnés dans d'autres textes.

En résumé: des expositions, de la recherche, de l'information. Qui sera client? Les enseignants, les enseignés, les parents, les responsables de la formation continue.

Dans la discussion qui suit, M. Ed. Guéniat, ancien directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy, intervient pour remercier tout d'abord les pionniers du CIP, soit les collègues Cramatte, Crélerot, Vogel, Guélat, Baillif et Droz, et rappeler à l'assemblée un brin d'histoire de cette institution originale de la SPJ. Constatant que bien des collègues jurassiens disposent

souvent d'un grand nombre de documents pédagogiques «historiques» sur le plan de l'école jurassienne, M. Guéniat se demande dans quelle mesure il serait possible d'installer dans les locaux de l'Ecole normale de Porrentruy une sorte de «musée pédagogique permanent» de l'Ecole jurassienne.

Le président Ielmi remercie les nouveaux responsables du CIP ainsi que l'ancien directeur de l'Ecole normale de Porrentruy pour ses conseils toujours très judicieux.

Comptes du CIP

Recettes 1975	Fr.	2 518.15
Dépenses 1975	Fr.	932.65
Solde actif	Fr.	1 585.50
Etat de fortune au 15 mars 1976		
En espèces	Fr.	8 780.60
En marchandises	Fr.	4 353.05
Fortune	Fr.	13 133.65

S. Michel, vérificateur des comptes, donne lecture de son rapport et recommande à l'assemblée d'accepter les comptes 1975 du CIP. A l'unanimité, le Comité général approuve ces comptes et remercie le caissier G. Varin de son excellente gestion.

Hommage à l'ancien gérant du CIP

Après plus de vingt ans d'une activité inlassable et souvent ingrate à la tête du CIP, G. Cramatte a demandé à la SPJ d'être remplacé dans la tâche qu'il a accomplie avec un dévouement exemplaire. Le président de la SPJ tient aujourd'hui à remercier publiquement celui grâce auquel le CIP occupe une place importante dans les institutions jurassiennes au service de l'école:

«En 1952, la Société pédagogique jurassienne que présidait alors M. M. Pétermann, aujourd'hui inspecteur scolaire, créait le CIP. En 1956, la SPJ en acceptait le règlement qui le régit encore.

«Dès le début, G. Cramatte a présidé aux destinées de cette institution. Avec quelques collègues, il en a assuré la bonne marche. Dans l'enthousiasme de la création, dans l'évidente volonté de rendre service à l'Ecole jurassienne, il a donné le meilleur de lui-même au CIP.

«Le rayonnement de l'institution a largement dépassé les frontières régionales pour s'étendre à toute la Romandie. La qualité des prestations, la pertinence des choix ont été souvent supérieures à celles de maisons spécialisées dotées d'un équipement technique que G. Cramatte était loin d'avoir. Mais sa motivation était autre que commerciale, c'est ce qui fait la différence.

«La gestion économique de l'affaire était également entre de bonnes mains. Vous venez de prendre connaissance du bilan. Il est réjouissant.

«Après plus de vingt ans d'activité, G. Cramatte a demandé à être remplacé. Il a confié son institution à un groupe jeune, dynamique, le Groupe «Ecole et la Vie» d'Ajoie. Une fois de plus, il a eu la main heureuse.

«Mon cher Georges, voici venu pour la SPJ le moment de te remercier. Je le fais très sincèrement, au nom du comité, en mon nom, mais aussi et surtout au nom des enseignants anonymes à qui ton activité a rendu service. «Rendre service», n'est-ce pas là une noble ambition? Tu y es arrivé avec un rare bonheur. Encore une fois: merci! Nous avons tenu à marquer d'une manière tangible notre reconnaissance en t'offrant ce volume de l'histoire du vin. «Bonum vinum laetificat cor hominum» chantions-

nous dans notre latin d'étudiant en goquette. Puisses-tu fredonner ce refrain encore longtemps en feuilletant ce livre, dans la satisfaction d'avoir accompli plus que ton devoir.»

C'est à la vice-présidente du CC/SPJ, Mme Fr. Doriot, qu'échoit l'honneur de remettre à G. Cramatte le cadeau-souvenir. Emu par un tel geste, l'ancien gérant du CIP remercie le Comité central en souhaitant bonne chance à l'institution qu'il a gérée d'une façon si magistrale pendant de si longues années.

4. Comptes SPJ

Sur recommandation des vérificateurs, les comptes 1975 sont acceptés et des remerciements sont adressés au nouveau caissier, P. Simon.

Comptes 1975

	Fr.	Fr.
1. Cotisations	12 246.—	
2. Contribution SEB	250.—	
3. Intérêts carnets	559.55	
4. Commission de lecture SPR		100.—
5. Correspondant à «l'Educateur»		1 000.—
6. Délégations		646.20
7. Frais de séance CC/CG, vacations		3 681.40
8. Imprimés		548.40
9. Matériel, ports, téléphone		1 966.30
10. CIP		1 000.—
11. Location du bureau		960.—
12. Divers		159.60
13. Achat machine à photocopier Gestetner		3 680.—
	13 055.55	13 741.90
Excédent de dépenses		686.35
	13 741.90	13 741.90

Comptes de bilan

	Fr.
Carnet BCB 1076112 P	8 918.—
Carnet BCB 1208008 H	1 277.75
Caisse	91.55
CCP	563.—
	10 850.30
Fortune au 18 avril 1975	11 536.65
Fortune au 28 février 1976	10 850.30
Diminution de fortune	686.35

5. Comptes du Fonds du Centenaire de l'Ecole normale de Delémont

Cet objet est retiré de l'ordre du jour étant donné qu'aucune opération n'a été réalisée en 1975 concernant ce compte spécial.

6. Budget 1976

	Fr.	Fr.
1. Cotisations	12 000.—	
2. Contribution SEB	250.—	
3. Intérêts carnets	500.—	
4. Commission de lecture SPR		100.—
5. Correspondant à «l'Educateur»		1 000.—
6. Délégations		800.—
7. Frais de séance CC/CG, vacations		4 000.—

8. Imprimés	700.—	
9. Matériel, ports, téléphone	2 500.—	
10. CIP	2 000.—	
11. Location du bureau	960.—	
12. Divers	300.—	
13. Achat machine à photocopier Gestetner	—.—	
14. Frais de restructuration	2 000.—	
	12 750.—	14 360.—
Excédent de dépenses	1 610.—	
	14 360.—	14 360.—

L'assemblée accepte le budget tel qu'il a été élaboré par le CC. A noter que la subvention annuelle au CIP a passé de 1000 francs à 2000 francs et qu'une somme de 2000 francs est prévue pour subvenir aux besoins financiers des différentes commissions qui ont été mises sur pied, tant dans le Jura-Sud que dans le Jura-Nord pour étudier les nouvelles structures des organisations d'enseignants après la séparation politique Berne-Jura-Nord.

La cotisation annuelle reste fixée à 10 francs et le règlement des indemnités du CC et des commissions est reconduit pour une année.

7. Assemblée générale

Le dernier Comité général du 19 avril 1975 avait décidé de ne pas organiser de congrès de la SPJ en 1976. Le CC a étudié le problème et propose au Comité général de réunir tous les membres de la SPJ en une assemblée générale qui devrait avoir lieu le 24 novembre 1976 à Moutier. La partie administrative se déroulera selon l'ordre du jour statutaire. Le CC estime qu'il convient d'adjoindre à cette partie administrative une partie culturelle. Chacun est invité à faire d'éventuelles propositions au CC à qui revient la charge d'organiser cette journée.

L'assemblée accepte cette proposition sans opposition.

8. Proposition des sections

Aucune proposition n'est parvenue au CC.

9. Divers

M. Barraud rappelle aux présidents de section qu'ils peuvent faire appel à ses services pour la présentation, lors d'un synode, du matériel de la Guilde de documentation de la SPR.

La parole n'étant plus demandée, le président Ielmi remercie tous les collègues présents et les invite à partager une collation autour du verre de l'amitié.

Fin de la séance: 17 h. 15.

Au nom du Comité central de la SPJ

Le président: P. Ielmi

Le secrétaire: P. Simon

Comité cantonal de la SBMEM: Communications

Dans sa séance du 17 mars, le Comité cantonal a examiné la manière de traiter certains problèmes importants. Lors de sa prochaine séance, des groupes de travail, formés de membres du Comité cantonal, présenteront des propositions en vue d'une prise de position dans la révision de la

loi scolaire sur l'école primaire et l'école moyenne. Ils étudieront également les propositions de la DIP relatives aux mesures à prendre pour lutter contre la situation des enseignants sans place.

Concernant la prise de position au rapport LEMO, nous invitons tous les membres intéressés à y collaborer. Ils adresseront leurs rapports aux comités de sections respectifs. Ces derniers remettront un résumé de ces rapports au Comité cantonal.

De plus, le Comité cantonal a examiné le projet de règlement de la section Berne-Ville et a pris connaissance des démissions suivantes de son comité: MM. Paul Müller, Urs Kurth et Hans-Jürg Bohler.

L'Assemblée des délégués SBMEM a été fixée au 23 juin.

Le président: *Hans Grütter*
Le secrétaire: *Urs Kurth*

Préavis: La SBMEM organisera en été 1977 (du 10 juillet au 4 août) un voyage d'études: Mexique/Guatemala. Frais: environ 3000 francs (Rotel-Höhl). Direction: Dr Bruno Messerli, professeur, Dr Klaus Aerni, privat-docent, Peter Michel. L'annonce définitive paraîtra en septembre/octobre.

Caisse de compensation du traitement des maîtres aux écoles moyennes

Convocation à la 78^e assemblée générale

le samedi 22 mai 1976, à 15 h. 15, au «Ratsstübli» du Restaurant Bürgerhaus, à Berne, Neuengasse 20, 1^{er} étage

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mai 1975
2. Comptes
3. Rapport annuel
4. Exclusion de membres
5. Fixation des primes annuelles 1976/77
6. Election d'un membre de l'organe de contrôle
7. Divers et enquête

Etat des membres, comptes et bilan

Effectif des membres au 1 ^{er} avril 1975	1492
Entrées	156
	1648
Sorties	117
Effectif des membres au 31 mars 1976	1531

Comptes de pertes et profits	1975/76	1974/75
Recettes	Fr.	Fr.
Cotisations des membres	59 364.90	5 582.65
Finances d'entrée	5 215.—	2 100.—
Rachats	2 040.40	144.—
Arriérés	685.88	57.—
Pool caisses de compensation	6 494.42	—
Intérêts	12 061.85	17 110.10
Impôt anticipé	10 069.05	—
Excédent de dépenses	33 243.58	98 055.70
	129 175.—	123 049.45

Dépenses

Compensation/remplacements	110 776.15	96 529.40
Impôts	1 710.—	3 379.80
Impôt anticipé	3 681.55	5 243.70
Administration	13 007.30	17 896.55
	129 175.—	123 049.45

Bilan au 12 avril 1976

Actif	Fr.	Passif	Fr.
Caisse	9.55	Capital	243 920.27
CCP	4 078.27		
Carnets d'épargne	14 831.45		
Titres	225 000.—		
Mobilier	1.—		
	243 920.27		243 920.27

Fortune au 25 avril 1975	277 163.85
Fortune au 12 avril 1976	243 920.27
Diminution	33 243.58

Rapport annuel

Notre Caisse déplore le décès du collègue Dr Hans Rudolf Sterchi, directeur de l'Ecole secondaire Monbijou à Berne. Nous conserverons du disparu un souvenir plein de respect.

L'exercice qui vient de se terminer était marqué par la première année de fonctionnement complète de la CCT. Il se révéla que le nouvel objectif de la Caisse correspondait à un besoin réel puisque, jusqu'à maintenant, six collègues ont touché ou touchent encore une compensation. Au total, plus de 110 000 francs leur ont été versés, soit le double du montant des cotisations des membres. Il faudra certainement s'attendre à d'autres requêtes.

Du fait de ce nombre relativement élevé d'ayants droit à la compensation, notre Caisse est la seule à avoir bénéficié d'un versement du Pool de réassurance réciproque des six Caisses de compensation bernoises: environ 6500 francs. Nous pouvons encore compter sur d'autres versements de cet organe.

Au début de l'année, personne ne savait avec certitude si l'Etat imputerait, lors de la deuxième année de maladie, la rente AI ou s'il la céderait au malade en plus de son salaire réduit de 60 %. Cette incertitude a causé quelques difficultés lors du décompte de compensation. Contrairement à ce que nous supposions, l'Etat ne réclamera pas la rente AI, ce qui déchargera notre Caisse d'une façon très sensible. Malgré un déficit de plus de 33 000 francs, il ne sera vraisemblablement pas nécessaire d'augmenter les cotisations.

La CCT a demandé un nouveau fichier des membres car le caissier a besoin de nouvelles indications. Près de 15 collègues n'ont pas encore répondu à son enquête. Nous prions les collègues concernés de faire le nécessaire aussi rapidement que possible et ceci dans leur propre intérêt.

Les maîtres nouvellement élus sont priés de s'adresser au caissier: M. Max Graber, maître secondaire, Erlachstrasse 4, 3270 Aarberg. Adresse de la présidente: Edith Nussbaum, maîtresse secondaire, Sternenstrasse 9, 4705 Wangen a. A.

Le comité

Section jurassienne de la SBMEM

Assemblée générale ordinaire 1976

Mercredi, 18 mai 1976, à 8 h. 30, Aula école secondaire Moutier

Ordre du jour

08.30 Assemblée administrative

1. Bienvenue
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Rapport du président
4. Mutations et anniversaires
5. Nominations statutaires:
 - élection de 4 membres du comité
 - élection d'un président
 - proposition d'un délégué au Comité cantonal (en remplacement de M. Paul Müller, démissionnaire)
6. Comptes et rapport des vérificateurs
7. Rapport de M. Charles Ammann, délégué à CIRCE
8. Rapport de M. Alexandre Hof, délégué à la commission du Centre de perfectionnement
9. Rapport de M. Daniel Graf, délégué à la commission pour l'étude des structures scolaires. Présentation et discussion sur les propositions de la commission
10. Divers et imprévus

10.30 Réunion de maîtres enseignant la même discipline

Catalogue des besoins, suggestions à l'intention du Centre de perfectionnement et de la commission officieuse pour le perfectionnement continu

12.00 environ Dîner

14.00 Problèmes de structure

Les relations de la SBMEM avec les autres organisations d'enseignants, en particulier avec la SEB

En présence du Comité cantonal SBMEM:

- exposé du problème
- discussion
- vote consultatif

Le comité

Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes

Invitation à l'assemblée des délégués

Mercredi 23 juin 1976, à 14 h. 30, Restaurant «Innere Engen», Berne

Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue
2. Hommage aux collègues décédés au cours de l'année 1975/76
3. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 10 septembre 1975
4. Rapport annuel du Comité cantonal
5. Comptes annuels
6. Budget et fixation de la cotisation pour 1976/77
7. Elections
 - a) de trois membres du Comité cantonal:
 - section Jura: à la place de M. Paul Müller (Bienne)
 - section Mittelland: en remplacement de M. Hans-Jürg Bohler (Belp)
 - section Haute-Argovie: pour succéder à M. Urs Kurth (Ersigen)
 - b) d'un délégué SBMEM au Comité cantonal SEB, pour remplacer M. Rudolf Marmet (Spiez)
8. Amnistie pour les membres ayant demandé leur admission à la SBMEM avec retard (voir décision prise lors de l'Assemblée des délégués SEB du 10 décembre 1975)
9. Problèmes de structures
10. Programme d'activité
11. Divers

D'ici au 11 juin 1976, les délégués et les présidents de sections recevront le matériel nécessaire.

Bienne/Ersigen, le 30 avril 1976

Au nom du Comité cantonal SBMEM

Le président: *Hans Grütter*

Le secrétaire: *Urs Kurth*

Dans nos écoles normales

Succès universitaire

Nous apprenons que M. Hubert Girardin, professeur de dessin à l'Ecole normale de Delémont, responsable de cet enseignement auprès des candidates maîtresses enfantines, vient d'obtenir le diplôme de maître de dessin de l'Ecole des beaux-arts de Bâle. Ce diplôme a été obtenu après des études artistiques et pédagogiques à Bâle. Il lui confère le droit à l'enseignement des écoles des degrés moyen et supérieur.

M. Girardin réside désormais à La Chaux-des-Breuleux. Nous le félicitons de ce succès.

Voyages d'études de l'Ecole normale de Delémont

Les candidates institutrices des deux classes supérieures de l'Ecole normale sont revenues en fin de semaine dernière de leur voyage d'études à l'étranger. Une classe avait choisi la Hongrie, où elle a alterné le tourisme (boucles du Danube, campagne et auberge dans la puszta hongroise, spectacles), la visite culturelle (ville de Budapest) et l'étude de l'école hongroise.

Le groupe de futures enseignantes, sous la conduite de M. Michel Girardin, professeur de pédagogie, et de M^{lle} Marie-Thérèse Bréchet, professeur de français, se sont intéressées particulièrement à l'éducation musicale hongroise, mondialement connue. Elles ont visité l'Ecole Z. Kodaly ainsi que l'Ecole normale de Csepel, à l'invitation du D^r J. Benezedy, directeur de l'Ecole normale supérieure. Des discussions avec professeurs et étudiants ont pu se tenir durant toute la journée de mercredi, à l'Ecole normale.

L'autre groupe, sous la conduite de MM. Gérard Pique-rez, professeur de mathématique, et Jean Wagner, professeur de géographie, ont visité la Sardaigne. Après avoir gagné l'île par chemin de fer et bateau, les étudiantes ont visité les grottes, les églises, les basiliques, les ports et se sont particulièrement intéressées à l'étude du travail artisanal sarde et de la structure géologique de l'île.

Tous les deux voyages se sont déroulés très favorablement, sous le soleil à Budapest, et sous la pluie en Sardaigne.

Bitte unterstützen: raschwirksame Arbeitsbeschaffung

Unter den möglichen Massnahmen zugunsten der stellenlosen Kollegen sind denjenigen der Vorzug zu geben, die ihnen *Arbeit im gewählten Beruf verschaffen*.

Auf nächsten Herbst sind eine Reihe von Stellen zu besetzen. Es werden sich wahrscheinlich Kolleginnen und Kollegen bewerben, die **zusammen eine Klasse führen** möchten. **Wir bitten unsere amtierenden Mitglieder, sich bei den Schulbehörden dafür einzusetzen, dass sie wenigstens einem Versuch zustimmen.**

Unter gewissen Voraussetzungen ist die Doppelbesetzung einer Stelle nicht nur als Notstandsmassnahme sinnvoll, die zwei stellenlose Lehrer elternunabhängig macht, sondern *pädagogisch wertvoll*; sie lässt u. a. beiden Teilhabern mehr Zeit zu gründlicher Vorbereitung des Unterrichts.

Zu den genannten *Voraussetzungen* zählen wir folgende:

- a) gutes menschliches und berufliches *Einvernehmen* der beiden Lehrkräfte und Willen zur Zusammenarbeit mit den übrigen Kollegen
- b) Ernstnehmen der Aufgabe; Hingabe, nicht «Plausch» und «Job»
- c) Klare *Aufteilung des Stundenplanes* und genaue Abgrenzung der allgemeinen Pflichten
- d) Auf Wunsch der Schulkommission Bezeichnung des einen Partners als «*Klassenlehrer*» mit ähnlichen Pflichten und Rechten wie an Schulen mit Fachlehrersystem
- e) Verpflichtung des Gespanns, die Klasse *mindestens ein Jahr gemeinsam zu führen*

Die Bereitschaft, diese Bedingungen einzugehen, kann in einem ernsthaften Gespräch mit den Bewerbern abgeklärt werden.

Besonders wertvoll erscheint uns, dass es infolge Einbezugs einiger Zusatzlektionen schon möglich war, beiden Partnern einen Beschäftigungsgrad von etwas über 50% zu verschaffen und damit eine *definitive Wahl* beider mit Aufnahme in die Lehrerversicherungskasse sicherzustellen.

Wir danken im voraus allen, die zu solchen unkonventionellen aber wirksamen Lösungen Hand bieten. Auf diesem Weg lässt sich auf mittlere Sicht eine gewisse

Reserve an patentierten und einige Erfahrung besitzenden Lehrer und Lehrerinnen schaffen, die bei der Verlängerung der Primarlehrerbildung den Ausfall eines ganzen Patentierjahrgangs mildern wird.

Der Leitende Ausschuss BLV

Lehrerbildung von morgen

Liebe Kolleginnen und Kollegen,
die *Vernehmlassungsfrist des BLV zum Expertenbericht Lehrerbildung von morgen* dauert bis zum

31. Juli 1976

Damit unsere Antwort *rechtzeitig* an die *Erziehungsdirektion* und an den *Schweizerischen Lehrerverein* geschickt werden kann, bitten wir Sie sehr, *diesen Termin einzubalten*.

Wir freuen uns über Ihre *aktive Mitarbeit*, denn jede Antwort ist für uns wichtig und wird im Schlussbericht mitverarbeitet!

Bitte senden Sie die Stellungnahmen bis zum 31. Juli 1976 an Eva Meyer, Sekretariat BLV, Brunnegasse 16, 3011 Bern.

*

Wer sich für den ganzen Bericht, einzelne Kapitel, oder die 21 Thesen und Empfehlungen in der SLZ interessiert, kann diese *leihweise* auf dem Sekretariat BLV, bei Eva Meyer, Brunnegasse 16, 3011 Bern, *schriftlich* anfordern.

Bei der gleichen Adresse kann der ganze Bericht zum Spezialpreis von Fr. 16.– erworben werden.

P. S. Die 21 Thesen und Empfehlungen sind auch in der SLZ Nr. 44 vom 6. November 1975 erschienen.

Eva Meyer

Sachbearbeiterin für Schulfragen

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnegasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue des Sommètres 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunnegasse 16, 3011 Bern, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.